

0 20255 - 130 - 0,90 € - 0



CAHIER1 - N°3882

La Provence

MERCREDI 30 JANVIER 2008

AVIGNON - GRAND AVIGNON

www.laprovence.com / 0,90€

Le visa du batteur de Canned Heat passe par Avignon

Par Bruno Hurault

bhurault@laprovence-presse.fr

C'est en sollicitant un visa dans le cadre d'une tournée européenne que Fito de la Parra, le batteur charismatique du groupe de blues rock américain "Canned Heat" a appris qu'il était indésirable sur le sol Français.

Si le nom du groupe n'est pas connu de tous, tout le monde connaît son titre phare "on the road again" (qui a été repris par Renault pour faire sa pub) ou encore "going up the country" qui figure sur la bande originale du film du festival de Woodstock où le groupe s'est illustré.

A cause de la marijuana

L'histoire de cette formation est marquée du sceau de la drogue comme en témoigne le livre de Fito de la Parra "Living the blues-canned heat: une saga entre musique, drogue, sexe, mort et survie", paru aux éditions BeachComPress.



► Le batteur Fito de la Parra n'a sans doute pas pris avec le sourire le fait qu'il était indésirable en France.

/ PHOTO D.R.

C'est dans le cadre d'une tournée que des membres du groupe ont été surpris en 1974 à la frontière franco-belge en possession de marijuana. Fito de la Parra, le bat-

teur du groupe, qui parlait français, a alors payé l'amende, mais cette détention de produits stupéfiants lui a valu de faire l'objet d'un arrêté d'expulsion pris par le pré-

fet du Nord le 9 mars 1974.

Le dossier dans les mains du bâtonnier d'Avignon

"Jusqu'à présent cet arrêté n'avait pas posé de problème à Fito de la Parra pour se produire sur diverses scènes françaises, notamment à l'Olympia mais aussi l'année dernière à Marseille et à Avignon au Rouge Gorge" confie le bâtonnier Gontard qui a été saisi du dossier.

"Il se trouve que l'actualisation des fichiers a entraîné un signalement de cet arrêté dans le système d'information Schengen"... L'artiste s'est fait rattraper par la bureaucratie. "Aujourd'hui l'application de cet arrêté met en péril une tournée européenne et toute l'infrastructure qui en dépend ainsi que des enregistrements que doit faire le groupe en France", poursuit l'avocat qui a saisi la direction des libertés publiques et des affaires juridiques d'une demande d'abrogation de cet arrêté pris il y a plus de trente ans. ■